

Des espaces de libertés économiques et politiques se sont développés dans le cadre de la globalisation. Ils témoignent d'une dynamique de coopération et d'intégration qui anime les différents continents. Ces espaces sont gérés par des organisations internationales homogènes auxquelles les Etats qui en sont membres ont transféré des compétences afin de résoudre des difficultés qui dépassent les attributions d'un Etat agissant seul.

Les compétences ainsi transférées sont le plus souvent d'ordre économique ou/et monétaire mais elles peuvent couvrir des domaines variés comme la culture ou les droits de l'homme.

L'exercice de ces compétences favorise le processus d'intégration. Celui-ci se manifeste par l'existence de structures institutionnelles nouvelles dotées de moyens autonomes pour atteindre des objectifs communs. Ces structures développent des pouvoirs nouveaux notamment législatifs et juridictionnels.

Ces pouvoirs, ainsi que les Etats membres des entités d'intégration, sont à la fois soumis aux droits de l'homme et peuvent les promouvoir et les défendre. A la fois valeurs et objectifs, les Droits de l'homme deviennent un élément central de l'intégration.

Ce phénomène est clairement visible sur le continent européen à travers l'Union européenne et la Convention européenne des droits de l'homme. Il se développe sur les continents africain et américain à travers différentes organisations régionales et sous-régionales.

Du fait de son antériorité historique et de son degré de développement, l'intégration européenne constitue un modèle observable. Peut-elle servir de source d'inspiration en positif et en négatif pour les autres continents ?

Responsable scientifique : Joël Andriantsimbazovina

Comité scientifique : Eric Canal-Forgues, Hélène Gaudin, Wanda Mastor, Valère Ndior, Sébastien Touzé, Pastor Pere Vilanova

RENSEIGNEMENTS :

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE IFR DROIT
Manufacture des tabacs 21 allée de Brienne 31000 Toulouse France
ifr@ut-capitole.fr

INSCRIPTIONS :

<http://ifrdroit.ut-capitole.fr/>

PLAN D'ACCÈS UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE



Programme CLM

PROGRAMME



INTEGRATION & DROITS DE L'HOMME

18 et 19 octobre 2018

AMPHI GUY ISAAC

Amphi des libertés

Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des Tabacs
21 allée de Brienne
31042 Toulouse



Affiche CLM

14h : Discours d'accueil :

Mme Corinne Mascala la présidente de l'Université Toulouse - Capitole

M. Philippe Nelidoff, doyen de la Faculté de droit de Toulouse

M. Marc Blanquet, directeur de l'IRDEIC et du Centre d'excellence Jean Monnet

M. Vincent Dussart, directeur de l'IFR

14h30 : Rapport introductif

Joël Andriantsimbazovina, professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole, directeur de l'Ecole doctorale Droit et Science politique, doyen honoraire de la Faculté de Droit, de Science politique et de gestion de La Rochelle

I – INTEGRATION ET DROITS DE L'HOMME : EXISTE-T-IL UN MODELE EUROPEEN ?**A°) L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du droit international.****14h45** : L'intégration et les droits de l'homme vus du droit international général, Eric Canal-Forgues, professeur à l'Université Paris Descartes.**15h00** : L'intégration et les droits de l'homme vus du droit international des droits de l'homme. Sébastien Touzé, professeur à l'Université Paris 2 – Panthéon Assas.**15h15** : L'intégration et les droits de l'homme vus du droit international économique, Saïd Hamdouni, maître de conférences à l'Université Toulouse 1 – Capitole.**15h30** : Les droits de l'homme à l'heure de l'intégration numérique, Lucien Rapp, professeur à l'Université Toulouse 1- Capitole, directeur de l'IDETCOM.**15h45** : Discussions.**16h05** : Pause**B°) L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du droit européen.****16h15** : La contribution du droit de la Convention européenne à l'intégration européenne, Pere Pastor Vilanova, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.**16h30** : L'évolution de l'intégration par les droits de l'homme dans l'ordre juridique de l'Union européenne, Hélène Gaudin, professeure à l'Université Toulouse 1 – Capitole ; Vassilios Skouris, ancien président de la Cour de justice de l'Union européenne.**16h45** : Les apports de la soft law du Conseil de l'Europe à l'intégration européenne, Jean-François Akandji-Kombé, professeur à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne.**C°) L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du droit comparé.****17h00** : L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du fédéralisme américain, Wanda Mastor, professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole.**17h15** : L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du fédéralisme allemand, Clauss Dieter Classen, professeur à l'Université de Greifswald.**17h30** : L'intégration et les droits de l'homme sous l'angle du régionalisme italien, Nicoletta Perlo, maître de conférences à l'Université Toulouse 1 – Capitole.**17h45** : Discussions**18h05** : Fin de la demi-journée.**20h00** : Dîner de gala**09h00** : Accueil**II – INTEGRATION ET DROITS DE L'HOMME : OU EN SONT LES AUTRES CONTINENTS ?****A°) L'intégration et les droits de l'homme, l'expérience en Amérique Latine.****09h30** : La Convention interaméricaine des droits de l'homme est-elle un instrument d'intégration dans l'Organisation des Etats américains ? Luis-Miguel Gutierrez Ramirez, docteur en droit de l'Université Toulouse 1-Capitole, Universitaire contractuel à l'Université de Grenoble Alpes.**09h45** : L'intégration et les droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, Ariana Macaya, professeure associée à l'Université du Costa Rica.**10h00** : La protection des droits de l'homme dans l'intégration communautaire andine, Patricia Céspedes Arteaga, docteure en droit de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.**B°) L'intégration et les droits de l'homme, l'expérience en Afrique.****10h15** : Homogénéité ou diversité de l'intégration par les droits de l'homme en Afrique ? Valère Ndiour, maître de conférences à l'Université Toulouse 1-Capitole.**10h30** : Les droits de l'homme et l'intégration dans le cadre de l'Union africaine à travers la jurisprudence de la Cour et de la Commission africaines des droits de l'homme et des peuples. Maia Hamrouni, docteure en droit de l'Université Paris Descartes ; professeure assistante à l'Université Paris Sorbonne Abu-Dhabi.**10h45** : Les droits de l'homme servent-ils à l'intégration dans les organisations sous régionales africaines ? (la CEDEAO, les autres organisations (EAC, SADC), Dandi Gnamou, professeure à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)**11h00** : Pause**11h15** : Discussions**11h45 - 13h45** : Déjeuner - Buffet**14h00** : Reprise des travaux**III – L'INTEGRATION ET LES DROITS DE L'HOMME, REGARDS CROISES DE JUGES.**

Table ronde animée par Frédéric Sudre, professeur à l'Université de Montpellier.

Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), président de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme.

Vassilios Skouris, ancien président de la Cour de justice de l'Union européenne.

Rafaa Ben Achour, juge à la Cour africaine des droits de l'homme.

15h00 : Discussions avec la salle.**15h30** : Mots de conclusion, Frédéric Sudre, professeur à l'Université de Montpellier.**16h00** : Fin des travaux.